

Financement

Pour chaque manifestation qu'elle contribue à organiser, financer ou héberger, l'EFA recommande vivement la participation financière d'un ou plusieurs partenaires extérieurs, qu'il s'agisse des institutions de rattachement des organisateurs scientifiques (Université, CNRS, IUF, etc.), de programmes de recherches auxquels ceux-ci émargent (ANR, programmes européens) ou d'autres institutions.

Outre la pertinence scientifique du projet, l'association de partenaires extérieurs constitue un critère important dans le choix des manifestations scientifiques soutenues par l'EFA. Dans tous les cas, l'EFA est libre d'adapter sa contribution financière en proportion de l'engagement des partenaires extérieurs.

Tout montage financier associant plusieurs partenaires donne lieu à la rédaction d'une convention signée par les responsables des différentes institutions engageant des fonds dans l'organisation de la manifestation. La convention fait explicitement figurer les montants engagés par les différents partenaires et leur répartition entre les principaux postes budgétaires.

Dans tous les cas, la demande des moyens à imputer au budget scientifique de l'EFA s'effectue avant le 1er novembre de l'année précédant celle de la tenue de la manifestation.

Comme les missions de terrain, les demandes concernant les manifestations scientifiques font l'objet d'un arbitrage budgétaire en début d'année. Les crédits alloués à la manifestation sont notifiés en février et les organisateurs doivent dès lors procéder à la [ventilation des crédits](#) en ajustant les dépenses de la manifestation au budget accordé (avant le 15 mars).

Révision #7

Créé 2023-11-24 12:01:36 EET par Direction des études antiques et byzantines

Mis à jour 2024-02-22 07:57:53 EET par Gilles de Rapper